



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 2 octobre 2017, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Gérald Lavallée, siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Abs. Motivée : Madame la conseillère Céline Créte

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution numéro 17-10-123

10.8.6 Déclaration – Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Claude Dalcourt,

Il est résolu de proclamer Saint-Louis municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme le 3 octobre 2017

  
Pascale Dalcourt  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**